

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le 8 juin prochain... : Interdiction d'exporter du matériel de guerre?  
**Autor:** Piller, Jean-Luc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345765>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le 8 juin prochain...

## ***Interdiction d'exporter du matériel de guerre ?***

« Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre », l'initiative – déposée en septembre 1992 par le Parti socialiste suisse et la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction des exportations d'armes – est soumise au verdict des citoyennes et citoyens de la Confédération le 8 juin prochain.

Deux rappels. Le premier pour signaler que les deux Chambres fédérales en proposent le rejet, le National par 60 voix contre 11 et les Etats par 32 voix contre 3. Le second pour (re) préciser les objectifs (avoués) de cette initiative : interdire totalement l'exportation de matériel de guerre comme les opérations de financement pour ce matériel, interdire l'exportation de biens qui peuvent être utilisés à des fins militaires et interdire les opérations de contournement, c'est-à-dire le recours à des intermédiaires pour éviter les premières interdictions.

Le peuple tranchera. Souverain. En vrac aujourd'hui quelques réflexions de nature à susciter le débat. Le marché helvétique, c'est-à-dire le marché de l'armée suisse, est-il suffisant pour permettre la survie de l'industrie suisse de l'armement ? L'industrie suisse des machines et autre ou-

tils ou matériels, de transmission notamment, supporte-t-elle de nouvelles réductions de ses exportations ? L'emploi dans notre pays est-il prêt à encaisser de nouvelles pertes de postes de travail ? Les garanties données aujourd'hui déjà par la loi fédérale sur le matériel de guerre, pour le contrôle des exportations ne sont-elles que des phrases administratives dénuées de toute efficacité ?

Les efforts déployés par la Confédération helvétique et par sa politique de sécurité – et donc par le bras armé de cette politique, l'armée – pour la promotion de la paix dans le monde, sont-ils compatibles avec un secteur économique secondaire qui fait des affaires avec la guerre ? L'image que donne la Suisse à travers le monde, par l'engagement de la Croix-Rouge notamment, peut-elle se permettre cette zone d'ombre qu'est le commerce des armes ?

A l'heure où la main gauche de notre pays – celle du cœur – parle de solidarité, affiche sa volonté de libérer les réserves d'or de la Banque nationale au profit de tous les malheurs du monde, est-il bien raisonnable que la main droite – celle qui sort le porte-monnaie – parle, elle, de commerce et de bénéfices ?

Le peuple tranchera. Souverain. Mais à l'heure de voter, les arguments exclusivement émotionnels ou financiers devront céder le pas à une logique d'ensemble, cohérente, et prendre en compte la volonté toujours actuelle de notre pays d'être une nation libre et souveraine, apte et prête à se défendre.

A cette logique et à cette volonté appartiennent une industrie d'armement active et performante comme une liberté du commerce intelligente et transparente.

**Colonel Jean-Luc Piller**<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Repris du Bulletin de la Société fribourgeoise des officiers N° 5, mars 1997.